



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 20 janvier 2022

**Question n° 13 de M. Jacques Pernet, déposée le 3 novembre 2021 : « Travaux à l'Avenue Secrétan : nos contribuables ont-ils mérité pareil traitement ? »**

#### **Rappel**

M. Pernet relève dans sa question que depuis plusieurs mois, l'avenue Secrétan est en chantier : « On ouvre, on ferme, ou ré-ouvre, ou referme, ou ré-ouvre, on referme... et ainsi de suite... et ça dure depuis des semaines et des semaines. Conséquence de cette saga incompréhensible : depuis plusieurs mois les contribuables vivant le long de cette avenue sont magistralement pénalisés ».

M. Pernet annonce ses intérêts et précise qu'il habite à proximité de cette avenue, qu'il emprunte tous les jours à pied. Il précise qu'en tant que détenteur d'un macaron de stationnement, il demande à être exclu des éventuelles indemnités qu'il évoque dans sa troisième question ci-dessous.

#### **Réponse de la Municipalité**

**Question 1 : La Municipalité peut-elle expliquer ce qui se passe dans cette avenue en chantier total depuis plusieurs mois ?**

Les travaux suivants ont été réalisés :

- le remplacement des câbles électriques basse tension qui dataient de 1958 et de deux armoires électriques anciennes ;
- le renouvellement des câbles souterrains de l'éclairage public qui dataient de plus de 50 ans, le remplacement des 17 candélabres de l'avenue et la mise aux normes de l'éclairage, avec réduction des nuisances lumineuses, abaissement de l'éclairage aux heures creuses de la nuit, assurant une réduction de 68% de la consommation de l'éclairage sur ce tracé ;
- la réfection du revêtement de l'avenue et le changement de certaines bordures abimées du trottoir sud, y compris les entourages des arbres.

Ce chantier important pour améliorer durablement la qualité de vie des riverains s'est déroulé du 2 août au 17 novembre 2021, soit une durée de trois mois et demi, avec un retard de seulement cinq jours par rapport à la date de fin de travaux annoncée au début du chantier, avec les réserves d'usage.

On peut encore relever que les travaux pour le renouvellement des réseaux électriques se font en deux temps : excavation pour la pose des nouveaux tubes et stabilisation de ces derniers dans le sous-sol par remblaiement, puis tirage des nouveaux câbles, par réouverture de sondages ponctuels. Cet enchaînement, combiné à l'ampleur du chantier, a pu donner l'impression à M. Pernet de « saga incompréhensible ». Il est toutefois indispensable à la bienfacture et l'efficacité des travaux.

**Question 2 : La Municipalité peut-elle expliquer comment elle a prévu de communiquer – ou comment a-t-elle communiqué – avec les contribuables habitant le long de cette avenue ?**

Un avis de début de travaux a été envoyé par e-mail en juillet 2021 à huit gérances et propriétaires des parcelles concernées et déposé dans les boîtes à lettre des maisons familiales dont les adresses e-mail étaient inconnues.

Le même avis a aussi été affiché sur toutes les entrées des bâtiments, y compris sur celles des bâtiments les plus proches des rues avoisinantes.

Un avis spécifique a été affiché sur les entrées des bâtiments concernés par une fermeture de route d'une journée ou plus sur les chemins de Bellevue et de Chandolin. Pour ces fermetures, un service de sécurité a été mis en place pour la gestion de la circulation, notamment pour l'entrée et la sortie des riverains en contre-sens. En outre, des mesures particulières ont été prévues avec les riverains concernés pour répondre à des besoins particuliers, comme des livraisons ou le transit des élèves de l'école Brillantmont.

**Question 3 : La Municipalité a-t-elle prévu d'indemniser d'une façon ou d'une autre les détenteurs d'un macaron de stationnement habitant ce quartier, l'avenue Secrétan totalisant la grande majorité des places de parc du quartier... avec des dizaines et des dizaines de places inutilisables depuis plusieurs mois ?**

Il n'existe pas de droit à une indemnité pour les détenteurs de macarons dans les cas de suppression temporaire ou définitive de places de parc publiques dans leur zone autorisée.

Lorsque des places de parc privées sont rendues inutilisables par un chantier, les solutions temporaires sont évaluées avec les propriétaires. Des cartes à gratter journalières peuvent être fournies ou d'autres places mises à disposition.

Pour le chantier de l'avenue Secrétan, les places de parc ont été libérées au fur et au mesure, chaque fois que possible, ce qui a impliqué de poser et d'enlever les panneaux d'interdiction plusieurs fois pour chaque zone.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques Pernet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 20 janvier 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

